Avenir du cabinet médical des Saisies
Communiqué du SIVOM des Saisies

Les Saisies, le 27/06/2025

Les élus du SIVOM des Saisies ont pris connaissance de la pétition éditée par l'équipe du cabinet médical des Saisies le 26 juin 2025 dénommée *Avenir du cabinet médical des Saisies*.

La lecture de cette pétition appelle en retour les observations suivantes.

Sur la situation actuelle de service de soins aux Saisies et l'état du cabinet médical

Nous partageons complétement l'état des lieux dressé par l'équipe du cabinet médical des Saisies.
Aujourd'hui, les installations provisoires ne sont plus en mesure d'accueillir les patients dans des conditions satisfaisantes : espace trop réduit, problème de confidentialité, infiltrations, mauvaise isolation thermique (été comme hiver) et phonique, aménagements intérieurs vétustes, huisseries défectueuses…

Les élus rejoignent donc la conclusion de l'équipe médicale en considérant comme prioritaire de mettre en œuvre le projet des Challiers qui fait suite à une procédure d'appel à projets lancée dès l'automne 2023.

Sur l'hypothèse de la construction d'un seul bâtiment dédié exclusivement au cabinet médical
L'hypothèse de construire un seul bâtiment dédié exclusivement au cabinet médical est confronté à plusieurs difficultés en partie liées à des problématiques urbanistiques que connaissent bon nombre de stations de montagne comme à des délais de procédure incompressibles dans ce type d'opération :

Les élus du SIVOM sont contraints de constater que :

- La réalisation du seul bâtiment incluant le cabinet médical repousserait la réalisation effective du projet de plusieurs années (parce qu'impliquant dans les faits de nouvelles phases d'études, de nouveaux permis de construire à travailler et à instruire, l'organisation de nouvelles consultations des entreprises…) ;
- De nouveaux recours contre le permis construire ne sont pas à exclure ;
- Une telle hypothèse est susceptible de nécessiter une nouvelle procédure de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme), avec des délais supplémentaires et un risque contentieux non négligeable ;
- Des difficultés pour le SIVOM des Saisies, propriétaire du tènement concerné, pour financer ce projet (évalué à 3 000 000 €). Pour mémoire, les équipements privés permettent d'envisager la réalisation des équipements collectifs ;
- Les autres équipements de services collectifs (cabinet paramédical, crèche pour les travailleurs saisonniers, crèche pour les vacanciers, local dédié aux services des pistes, bagagerie, toilettes publiques) devraient être abandonnés

Sur l'hypothèse du dépôt de 2 permis de construire

Une discussion s'est engagée sur le dépôt d'un ou de deux permis de construire, dont un propre au seul cabinet médical.

Lors de l'élaboration du dossier de permis de construire, qui a été déposé par le lauréat de l'appel à projets, des animosités contre le bâtiment intégrant le cabinet médical provenant de riverains étaient perceptibles. C'est la raison pour laquelle un seul permis global a finalement été déposé.

Cela se confirme dans les discussions menées avec ces mêmes riverains, qui ont des soucis légitimes de circulation et de stationnement (uniquement sur le bâtiment qui comporte le cabinet médical).

Sur l'historique du projet
Il sera rappelé l'historique suivant :

- En 2020, il a été proposé aux médecins d'occuper l'ancien cabinet médical situé avenue des JO, qui a alors été jugé trop réduit et inadapté par les professionnels de santé. Cette hypothèse a donc été mise de côté.

- En 2023, il a été proposé aux médecins d'occuper un bâtiment existant aux Carrets (bâtiment de saisonniers). Les médecins ont préféré ne pas donner de suite à cette proposition.

D'autres solutions ont été travaillées par les élus du SIVOM des Saisies, mais celles-ci se révélaient impossibles (problèmes d'urbanisme, zones protégées, absence de connexion avec le domaine skiable…).

L'implantation d'un cabinet médical aux Challiers s'est donc révélée être la meilleure solution.

Concernant les délais de mise en œuvre du projet des Challiers

Les élus partagent complétement l'avis des médecins : les délais, longs pour concrétiser le projet des Challiers, proviennent d'étapes administratives et réglementaires que tous subissent dès lors que ce projet s'inscrit dans un cadre contraint compte tenu de son emplacement.

Pour rappel, ce projet a mobilisé bon nombre des élus du SIVOM des Saisies avec un cadencement des principales étapes menées pouvant se synthétiser comme suit :

- Définition des grands objectifs du projet pour répondre aux besoins et demandes du plus grand nombre : professionnels de santé, services de l'Etat, service petite enfance de la PMI …
- Réalisation d'un appel à projets pour sélectionner un opérateur en mesure de réaliser le projet (8 candidats),
- Concertation avec le public, les partenaires de la station, les services de l'Etat,
- Procédure d'évolution du PLU menée par la Mairie (1 an),
- Travail et dépôt d'un permis de construire en découlant

Sur l'engagement des élus pour passer cette étape

Il est bien évident que les élus s'associent aux médecins et regrettent les contestations existantes tant à l'égard du PLU que du permis de construire en lien avec cette opération.

Les élus restent toutefois mobilisés dans la poursuite du projet et dans la gestion des pré-contentieux dans l'attente de savoir si le tribunal administratif sera (ou non) saisi.

Nous partageons tous le même constat : le projet des Challiers est essentiel pour notre service de santé, pour la station et toute la population.

Les élus du SIVOM des Saisies